

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Jeudi 4 octobre 2018.

L'an deux mille dix-huit, le quinze octobre à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux à 20h25. Le quorum est atteint. La séance débute à 20h35.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

Présents : Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie FANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETOLA, Alexandre GHIBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Alain BATILLOT, Hélène BULLIOD, Laurent CAMPO, Laurent CUISENIER, Thierry FABRY, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEGHIN, Annick NERON, Joseph BENEDETTO, Mireille BOROT, Océane ROULOT, Aude STEINMETZ, Robert AUBIN, André BORNE, Frédérique PENAVALIRE, Cécile MORGAN, Armand BONNAMY.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Sophie GUTTIN-LOMBARD, pouvoir à Danielle MULIN ;
- Emmanuelle SPADONE, pouvoir à Hélène BULLIOD ;
- Brigitte COULOUVRAT, pouvoir à Laurent CAMPO ;
- Damien PERRARD, pouvoir à Frédérique PENAVALIRE ;
- Meryem YILMAZ, pouvoir à Cécile MORGAN.

Excusés : Robert ARLAUD, Julien CHABOUD.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juin 2018.

Frédérique PENAVALIRE estime cependant que le procès-verbal ne reflète pas précisément ce qui a été dit en séance concernant le point n°16 « Action de prévention en nutrition – convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'ARS » notamment certains propos particulièrement malvenus et déplacés.

1 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

André BORNE demande des précisions concernant :

- la décision du 28 juin 2018 (marché public de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un bâtiment de vestiaires de football préfabriqués et homologués au niveau 4 au stade Prépommier à Bourgoin-Jallieu) pour un montant approximatif de 22 000 € : le montant total prévu des travaux se situe entre 130 et 150 000 €. Le montant sera confirmé à **André BORNE** ultérieurement.
- la décision du 20 juin 2018 qui fixe les tarifs des droits de voiries pour les installations de terrasses et débordements d'activité sur la Commune avec des prix allant de 20€/ le m²/an pour une terrasse simple à 200€/an pour les chevalets et oriflammes sur trottoir. **André BORNE** trouve ces tarifs dissuasifs pour les commerçants déjà pénalisés par les travaux du centre-ville.

M. le Maire répond que les prix étaient précédemment dérisoires et que des plaintes contre l'encombrement des trottoirs ont été reçues émanant des piétons.

André BORNE demande si l'association Passion Commerce a été consultée.

M. le Maire répond qu'il ne pense pas que Passion Commerce considère que 16 € par an soit un tarif « normal » pour une occupation permanente de l'espace public par des tréteaux.

Jean-Claude PARDAL intervient pour dire que des mécontentements ont aussi été exprimés par des commerçants eux-mêmes.

La décision du 22 juin 2018 pour une demande de subvention au département pour le fonctionnement de la maison des syndicats amène **Frédérique PENAVERE** à interroger M. le Maire sur les propositions de locaux faites aux syndicats

M. le Maire explique que tous les syndicats ont approuvé le relogement sauf la CGT qui a refusé.

Frédérique PENAVERE répond que ces locaux ne sont pas accessibles et demande s'il est prévu de faire des travaux ou une autre proposition.

M. le Maire répond que la salle de réunion en rez-de chaussée peut être mutualisée et permettre de recevoir pour un échange des personnes à mobilité réduite. Les conditions sont identiques au CCAS et à la mairie où les administrés à mobilité réduite sont reçus en salle des mariages située au RDC.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

14.05.2018	Culturel Etab. Leclerc	Contrat de prêt d'usage avec les établissements Leclerc pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle d'exploitation de la société Leclerc pour les représentations du spectacle « Rivage » par la Cie La Folie Kilométrique des 15 et 16 juin 2018 et pour les temps de montage, démontage et de répétitions.	A titre gratuit
05.06.2018	Culturel Cie KNT	Convention PLEA entre le TJV, la Cie KNT Kings and Things et le Lycée Delorme pour la mise en place d'un atelier de pratique artistique du 07/02/18 au 21/03/18. Montant de la participation :	350 € TTC
29.05.2018	Culturel Live Nation	Contrat de cession du spectacle de Marina Kaye qui aura lieu le 7 septembre 2018 au parc des Lilattes. Cachet : Hébergement et restauration : en direct TJV	21 100 € TTC
31.05.2018	Culturel Régie Bochart	Contrat mise à disposition entre la ville et l'Association syndicale libre Centre Folatière d'une partie de l'esplanade de la Folatière pour l'organisation de la Fête de la Musique le 21 juin 2018 et pour la projection de cinéma en plein air le 31 juillet 2018.	Gratuit
20.06.2018	Services Techniques	Droits de voirie pour les installations de terrasses et débordements et débordements d'activités sur la commune	Cf. décision
13.06.2018	Service Foncier OPAC 38	Contrat de location d'un garage avec l'OPAS du 38 pour une durée de 3 mois renouvelables par tacite reconduction. Montant du loyer mensuel :	46,10 €
14.06.2018	Commande publique PL FAVIER	Avenant n° 1 du MAPA pour des travaux de VRD pour la réalisation d'une plateforme routière au quai des Belges Montant d'augmentation de l'avenant : 2.93 %	17 067.60 € TTC
22.06.2018	Finances	Demande de subvention au département pour le fonctionnement de la Maison des syndicats	Sans objet
13.02.2018	Service Foncier Ets CICERON	Convention d'occupation à titre précaire par les établissements Ciceron de locaux situés dans l'ancien tènement des Magasins Généraux de France sis 6 et 8 route de St Jean de Bournay du 1 ^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2019. Loyer mensuel :	3200 €
18.05.2018	Vie associative SEL	Convention d'occupation précaire par l'association Système d'échange local de BJ de locaux situés 9-11 passage Dolbeau selon planning validé par le service Vie associative Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour 6 ans maximum	A titre gratuit

18.05.2018	Vie associative API Triathlon	Convention d'occupation précaire par l'association API TRI de locaux situés 27 rue Bovier Lapiere selon planning validé par le service Vie associative Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour 6 ans maximum	A titre gratuit
18.05.2018	Vie associative ELOGE DE SOI	Convention d'occupation précaire par l'association ELOGE DE SOI de locaux situés 73 rue de la Libération selon planning validé par le service Vie associative Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour 6 ans maximum	A titre gratuit
24.05.2018	Vie associative CSBJ Natation	Convention d'occupation précaire par CSBJ Natation de locaux situés 2 rue de Funas selon planning validé par le service Vie associative Durée : 1 an renouvelable d'année en année pour 6 ans maximum	A titre gratuit
17.05.2018	Service Culturel Commune de Nivolas-Vermelle	Convention entre les communes de Bourgoin-Jallieu et Nivolas-Vermelle pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air le mardi 17 juillet 2018 sur le quartier de Boussieu. La commune de Bourgoin-Jallieu prendra en charge les frais et la commune de Nivolas-Vermelle lui remboursera la moitié. Montant versé par Nivolas-Vermelle :	1075.02 €
20.01.2018	Service Enfance Jeunesse	Convention pour l'animation d'une cession de dynamique de groupe et d'intelligence collective à destination des agents du pôle « Action territoriale » et de la DSP animation du 30 janvier 2018. Montant de la prestation :	720 € TTC
26.07.2018	Culturel	Convention de partenariat pour l'année 2018/2019 avec le TJV et l'association « Cultures du Cœur Isère » relative à la mise à disposition de places de spectacles gratuites aux personnes bénéficiaires prises en charges par des organismes sociaux adhérents à l'association (Secours Populaire, Maison des Habitants, CPND, ...)	A titre gratuit
20.06.2018	Enfance Jeunesse ECO CONDUITE	Convention de partenariat avec l'auto-école ECO CONDUITE pour la prestation « Bourse au permis de conduire ».	
05.05.2018	Maisons des Habitants	Demande de subvention au Conseil départemental pour le financement du lieu d'accueil enfants/parents « Parent'aise » Sollicitation d'une subvention de 7804.37 € TTC	Annule et remplace la DC 2018-093 suite à erreur sur le montant de la subvention
11.06.2018	Commande publique Alpes Savoie nettoyage ASN	Avenant n° 2 au marché de prestations de nettoyage du pont et du parking St Michel Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/2018	13 689.54 € HT
11.07.2018	Culturel	Tarifs concernant l'emplacement des commerces ambulants pour le festival des Belles Journées 2018 Montant :	15% TTC des recettes
25.06.2018	Culturel SARA	Convention de partenariat avec la SARA pour le festival des Belles Journées des 6 et 7 septembre 2018 Montant du versement :	3000 € TTC
20.06.2018	Service Enfance Jeunesse ECCF	Convention de partenariat avec l'auto-école ECO CONDUITE pour la prestation « Bourse au permis de conduire ».	
26.06.2018	Culturel Courrier Liberté	Convention de partenariat avec le journal Courrier Liberté pour le festival des Belles Journées des 6 et 7 septembre 2018 Montant du versement :	6000 € TTC
25.05.2018	Culturel THABORA	Convention de partenariat avec THABORA pour le festival des Belles Journées des 6 et 7 septembre 2018 Montant du versement :	1800 € TTC

29.06.2018	Culturel LECLERC	Convention de partenariat avec LECLERC pour le festival des Belles Journées des 6 et 7 septembre 2018 Montant du versement :	12 000 € TTC
29.06.2018	Culturel Sté BATIGIMM	Convention de partenariat avec BATIGIMM pour le festival des Belles Journées des 6 et 7 septembre 2018 Montant du versement :	21 600 € TTC
09.07.2018	Enfance Jeunesse Famille CSF	Contrat de prestation avec l'association Confédération Syndicale des Familles (CSF) pour l'intervention de l'Adulte Relais sur les quartiers inscrits en politique de la ville Montant de la participation :	9000 €
02.07.2018	Enfance Jeunesse Famille	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition locaux à l'espace jeunes – 2018 avec l'association TOKYOME portant modification du planning d'occupation pour les mercredis et samedis de 12h30 à 23h30 du 11 juillet au 11 août 2018	Sans objet
05.07.2018	Commande Publique SAS GENERAY	Appel d'offres ouvert pour la création d'un espace vert en compensation d'une zone humide Montant du marché :	45790.00 € HT
02.08.2018	Service économique	Création d'une régie d'avance et de recettes pour le salon « Saveurs du Dauphiné »	Sans objet
02.08.2018	Services Techniques	Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de places, de foires et sanisettes afin de pouvoir encaisser le montant des badges et télécommandes d'accès à l'aire piétonne facturé à l'utilisateur.	Sans objet
02.08.2018	Services Techniques	La tarification des badges et télécommandes d'accès à l'aire piétonne en cas de perte de perte du premier badge est fixée à :	20 €
11.06.2018	Commande publique SAS MCM	MAPA de fournitures courantes et de services pour la construction d'une salle de classe modulaire pour l'école élémentaire LINNE. Montant :	49 009.00 € HT
15.06.2018	Commande publique CAP SECURITE	Accord cadre mono attributaire passé pour 2 ans concernant l'installation et la pose de caméras de vidéo-protection et de surveillance pour la ville de Bourgoin-Jallieu Montant :	220 000.00 € HT par an
28.06.2018	Commande publique stB.A.rchitecture	MAPA pour une maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires de football en préfabriqué au stade Pré-Pommier à Bourgoin-Jallieu <u>Tranche ferme</u> : Missions de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un bâtiment de vestiaires de football homologués au niveau 4 ; la construction de 2 vestiaires joueurs et d'un vestiaire arbitre et la construction de sanitaires publics. <u>Tranche optionnelle 1</u> : Missions concernant la construction de 2 vestiaires joueurs et d'un vestiaire arbitre..... <u>Tranche optionnelle 2</u> : missions concernant la construction de sanitaires publics :	18 253.00 € HT 3895.00 € HT 389.20 € HT
21.06.2018	Commande publique SAS DPC MOBISCO	Accord-cadre mono attributaire de fourniture et installation de mobilier scolaire et restauration scolaire pour les écoles de Bourgoin-Jallieu. <u>Lot 1</u> : fourniture et installation de mobilier scolaire pour les écoles de Bourgoin-Jallieu <u>Lot 2</u> : Fourniture et installation de mobilier de restauration scolaire pour les écoles de Bourgoin-Jallieu	Mini :25 000.00 € HT Maxi 90 000.00 € HT Mini 2 000.00€ HT Maxi 20 000.00€ HT
03.09.2018	Culturel	Les tarifs des tee-shirts et ponchos vendus lors du Festival Les Belles Journées (édition 2018) sont fixés à : - Ponchos : - Tee shirt :	2 € 14 €

03.09.2018	Culturel	Tarifs des boissons vendues par la buvette du service culturel lors du festival des Belles Journées des 7 et 8 septembre 2018 : - Bières 1664 blonde : • 25 cl..... • 50cl..... - Boissons non alcoolisées : - Gobelets consignés :	3 € 6 € 2 € 1 €
31.07.2018	Culturel Sarl Pro et Go	Contrat de prestation avec Eve Boustedt pour des visites guidées et des ateliers organisés dans le cadre des activités du Musée. Durée de la prestation : du 1/09/18 au 31/12/19 Montant de la prestation : montant maximum	2500 € TTC
18.07.2018	Service Juridique MAIF	Contrat assurance annulation concernant le festival des belles journées des 7 et 8 septembre 2018. Montant de la cotisation :	2762 € TTC
23.08.2018	Affaires Générales Agence nationale des titres sécurisés	Avenant modificatif n° 1 à la convention entre le ministère de la justice, la commune et l'agence nationale des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune de Bourgoin-Jallieu aux échanges dématérialisés de données de l'état civil	
14.06.2018	Vie associative	Convention d'occupation à titre précaire avec le Secours Populaire pour la location de locaux associatifs 2 rue de Funas	A titre gratuit
26.06.2018	Vie associative	Convention d'occupation à titre précaire avec le Club alpin français pour la location de locaux associatifs 2 rue de Funas	A titre gratuit
01.08.2018	Vie associative	Convention d'occupation à titre précaire avec l'AFTC pour la location de locaux associatifs 9-11 passage Dolbeau	A titre gratuit
01.09.2018	Vie associative	Convention d'occupation à titre précaire avec La Ligue Contre le Cancer comité de l'Isère pour la location de locaux associatifs 2 rue de Funas	A titre gratuit
26.07.2018	Culturel	Contrat de cession pour le spectacle de Juliette Armanet du 08/09/18 lors du Festival des Belles Journées au parc des Lilattes. Cachet : Restauration et hébergement en direct TJV	26 375 €
09.07.2018	Culturel	Convention de partenariat avec la société CHANUT à l'occasion du festival des Belles Journées des 7 et 8 septembre 2018. Montant participation :	3000 € HT
10.07.2018	Culturel	Convention de partenariat avec la société ARCADES à l'occasion du festival des Belles Journées des 7 et 8 septembre 2018. Montant participation :	3000 € HT
10.08.2018	Culturel	Convention de partenariat avec la société ALBION à l'occasion du festival des Belles Journées des 7 et 8 septembre 2018. Montant participation :	7500 HT
28.01.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Corinne SCHABO VALES pour l'animation de 2 ateliers à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mardi 27 mars 2018. Montant de la prestation :	199 € TTC
12.08.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Fabrice FLORES pour une information sur le thème « La perte d'un membre de la famille » à l'école C. CHARY le mardi 6 mars 2018. Montant de la prestation :	150 € TTC
01.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec COLLET BEILLON Nathalie pour une animation intergénérationnelle au Jardin Paill'erre et Cie le vendredi 13 avril 2018. Montant de la prestation :	180 € TTC

12.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Danielle DENEVE pour l'animation de d'un atelier coïddure à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mardi 27 mars 2018. Montant de la prestation :	350 € TTC
12.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Pauline BEAUTE-CLARY pour l'animation d'un atelier maquillage à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mardi 27 mars 2018. Montant de la prestation :	100 € TTC
12.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Charlène IMNISSEN pour l'animation d'un atelier soins du visage à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mardi 27 mars 2018. Montant de la prestation :	190 € TTC
12.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Oznur KOZAN pour l'animation d'atelier Epilation au fil à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mardi 27 mars 2018. Montant de la prestation :	125 € TTC
12.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Corinne SCHABO VALES pour l'animation d'un atelier maquillage à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mardi 27 mars 2018. Montant de la prestation :	95 € TTC
20.03.2018	Maison des Habitants	Convention de prestation passé avec Et Colegram pour des animations de 3 séances sur les thèmes « Créons », « Petite ouie » et « Animabois » les 10 avril, 13 et 27 juillet 2018. Montant de la prestation	600 € TTC
28.03.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Sandrine DONZEL-S COMM C pour l'animation d'une conférence « Plaisirs et déplaisirs de manger chez l'enfant » à la maison des Habitants de Champ Fleuri le mercredi 2 mai 2018. Montant de la prestation :	516 € TTC
16.04.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Sandrine MOISSINAC pour l'animation « Analyse de la pratique pour les accueillantes du LAEP » l'Espace Parent'Aise Champ Fleuri les 8 janvier, 12 mars, 9 et 23 avril, 14 mai, 4 juin et 2 juillet 2018. Montant de la prestation :	1470 € TTC
18.04.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation avec Braconnier Christèle « All' Animation » pour l'animation avec 2 animateurs et location de 2 mascottes devant la maison des Habitants de Champaret le 24 juin 2018. Montant de la prestation :	460 € TTC
18.04.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Magali ROUX pour la prestation « Facteur-Lecteur avec sa trottinette et ses lettres d'amour » devant la maison des Habitants de Champaret le dimanche 24 juin 2018. Montant de la prestation :	550 € TTC
04.05.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Marie PERRIER pour l'animation de la permanence d'Aide et de Soutien à la Parentalité à la maison des Habitants de Champ Fleuri les 4 et 18 mai, 15 et 29 juin, et 25 mai et 29 juin 2018. Montant de la prestation :	500 € TTC
04.05.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Chantal SAVENIER « Passion accordéon » pour une prestation musicale devant la maison des Habitants de Champaret le 19 juillet 2018. Montant de la prestation :	200 € TTC
04.05.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Laëtitia VIDAL pour des interventions en Psychomotricité dans le cadre de Permanences d'Aide et de Soutine à la Parentalité à la maison des Habitants de Champ Fleuri les 25 mai, 8 et 22 juin, 6 juillet 2018. Montant de la prestation :	550 € TTC

04.05.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec l'association BAMBAKAPERA pour une démonstration et une initiation de Capoeira à la maison des Habitants de Champaret le dimanche 24 juin 2018. Montant de la prestation :	200 € TTC
04.05.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec Samuel LOURDIN pour la location, installation et démontage des attractions « Toboggan gonflable et Pouss pouss enfantin » devant la maison des Habitants de Champaret le 24 juin 2018. Montant de la prestation :	3000 € TTC
30.05.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation avec l'Association Pustule –Paul MOUGIN dans le cadre de la Fête de quartier devant la maison des Habitants de Champaret et dans le quartier de Champaret le 24 juin 2018. Montant de la prestation :	900 € TTC
18.06.2018	Maison des Habitants	Contrat de prestation passé avec l'Association réunionnaise –JP MALARD pour une animation de Danses réunionnaises pour la soirée créole au Jardin Paill'terre le mercredi 8 août 2018. Montant de la prestation :	400 € TTC
31.07.2018	Pôle Action territoriale	Demande de subvention pour le jardin Paill'terre Sollicitation d'une subvention de 5000 €	Sans objet
19.09.2018	Services Techniques	Droits de voirie – annule et remplace décision du 8/07/2014	Cf. tableau en annexe
25.08.2018	Culturel	Contrat de prestation passé avec Iris Eschenbrenner pour des visites guidées et ateliers organisés dans le cadre des activités du Musée Montant de la prestation :	3000 € maximum
17.07.2018	Vie associative	Convention d'occupation précaire de locaux associatifs par « La Gymnastique volontaire de Bourgoin-Jallieu » au 75 rue de la Libération pour une durée d'une année à compter du 17 juillet 2018	A titre gratuit
27.06.2018	Foncier	Convention d'occupation à titre précaire passée avec la SARL CREB pour des locaux situés dans l'ancien tènement des Magasins Généraux de France 6/8 route de St Jean de Bournoy du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019. Montant du loyer :	2000 € mensuel
25.09.2018	Service économique	Grille des tarifs pour le salon des saveurs des 14 et 15 octobre 2018	Cf. décision
29.06.2018	Culturel Sarl KGLG	Convention de partenariat passée avec la sarl KGLG dans le cadre du festival de Belles Journées des 7 et 8 septembre 2018. Montant de la participation :	1500 € HT
29.06.2018	Culturel Sarl DULAC	Convention de partenariat passée avec la sarl DULAC dans le cadre du festival de Belles Journées des 7 et 8 septembre 2018. Montant de la participation :	1500 € HT

André BORNE demande des précisions concernant plusieurs décisions.

Tout d'abord suite à la décision du 28 juin 2018 pour un marché public de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un bâtiment de vestiaires de football préfabriqués et homologués au niveau 4 au stade Prépommier à Bourgoin-Jallieu pour un montant approximatif de 22 000 €, il demande quel est le montant total prévu des travaux. **Thierry BARTHOLUS** indique que celui-ci se situe entre 130 et 150 000 €.

Ensuite, **André BORNE** s'interroge par rapport à la décision du 20 juin 2018 qui fixe les tarifs des droits de voiries pour les installations de terrasses et débordements d'activité sur la Commune avec des prix allant de 20€ le m²/an pour une terrasse simple à 200€/an pour les chevalets et oriflammes sur trottoir.

Il trouve ces tarifs dissuasifs surtout alors que certains commerçants ont déjà été pénalisés par les travaux du centre-ville. M. le Maire répond que les prix étaient précédemment dérisoires et que des plaintes émanaient des piétons dont le cheminement était entravé sur les trottoirs. **Jean-Claude PARDAL** indique que des chevalets et oriflamme des commerces n'ayant pas de vitrines cachaient également les vitrines d'autres commerçants.

Frédérique PENAVALIRE relève la décision du 22 juin 2018 concernant une demande de subvention au département pour le fonctionnement de la maison des syndicats. Elle rappelle qu'il n'y a plus de subventions octroyées par la ville aux syndicats et demande au maire de bien vouloir informer de la situation des syndicats sur la commune, n'ayant pas d'informations précises sur ce sujet.

M. le Maire indique que tous les syndicats se sont vus proposer un nouveau local qu'ils ont tous accepté sauf la CGT.

Frédérique PENAVALIRE est consciente que ce local n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et demande si des travaux seront effectués ou si un autre local sera proposé.

M. le Maire indique que le local proposé à la CGT dispose d'une salle de réunion en rez-de-chaussée qui peut être mutualisée et mise à disposition du syndicat pour un échange avec un interlocuteur à mobilité réduite. Il rappelle que la mairie non plus n'est pas accessible et que lui-même propose des entretiens en salle des mariages lorsque cela est nécessaire. C'est aussi le cas pour les locaux du CCAS.

Le conseil prend acte des décisions prises par le maire.

INTERCOMMUNALITE

2 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018 à 2024 - Avis de la commune

M. le Maire présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité des voix.

3 - Fonds de concours - Convention relative à l'aménagement de la médiathèque de Champfleuri.

M. le Maire présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

AFFAIRES GENERALES

4 - Recensement de la population 2019.

Olivier DIAS présente la délibération. Il précise que pour cette mission obligatoire attribuée par l'Etat, ce dernier a versé à la Commune pour 2018 une subvention d'un montant de 5 335€, laquelle va baisser en 2019 à 5 200€ alors que ce recensement coûte à la Commune plus de 8 500€ si l'on tient compte de la rémunération des agents. Voici encore un exemple d'économies que l'Etat fait aux dépens des communes.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

5 - Aménagement d'un site cinéraire au cimetière de Beauregard.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

FINANCES

6 - Budget principal - Décision modificative n°2 - Exercice 2018.

Olivier DIAS présente la délibération.

André BORNE remarque un décalage constaté dans les travaux de la « salle de musculation COSEC » et demande si ceci correspond aux travaux de la salle de musculation du Ring berjallien. Il demande également pourquoi en fonction du montant de 125 000€ on ne constitue pas une AP.

Olivier DIAS confirme le montant. Il dit que les AP concernent les plus grosses opérations. De plus, il explique que les AP/CP sont créés lorsque les travaux sont planifiés au départ sur plusieurs années, or l'opération COSEC durera moins d'un an.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

7 - Budget principal - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP).

Olivier DIAS présente la délibération qui concerne toutes les AP-CP décalées.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

8 - Convention entre la ville et le CCAS de Bourgoin-Jallieu concernant les frais de gestion.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

9 - Budget principal - Admissions en non-valeur de titres irrécouvrables – Exercice 2018.

Olivier DIAS présente conjointement les points 9 et 10.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

10 - Budget annexe Stationnement - Admission en non-valeur de titres irrécouvrables - Exercice 2018.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

11 - Transfert de patrimoine au budget principal.

Olivier DIAS présente la délibération. Il rappelle que le périmètre du budget annexe de stationnement a été redéfini. Ainsi, le stationnement sur voirie a été intégré au budget principal de la ville, le budget stationnement ne reprenant que le stationnement dans les parkings en ouvrage. Une opération « technique » est donc nécessaire afin de transférer les biens qui étaient à l'inventaire du budget annexe stationnement au budget principal de la commune.

André BORNE demande si par conséquent il y aura une ligne spécifique relative aux recettes d'horodateurs et d'amendes de voirie au budget principal.

Olivier DIAS confirme ce point.

M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

12 - Convention relative à la mise à disposition d'un accès à la solution observatoire fiscal de la société FININDEV par la CAPI à la commune.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

13 - Exercice 2019 - Débat d'orientation budgétaire.

Olivier DIAS ouvre le débat. Il explique que le processus budgétaire a été avancé afin de replacer l'année budgétaire sur l'année civile, les données contextuelles sont par conséquent un peu plus floues que lorsque ce débat était mené en début d'année N.

Il annonce qu'après l'euphorie d'un supposé « monde nouveau » en 2017, les perspectives apparaissent comme un peu moins favorables. La croissance économique n'est pas aussi bonne qu'attendu : les prélèvements obligatoires continuent d'augmenter pour atteindre récemment 1 000 milliards d'euros (un record) alors qu'ils atteignaient 700 milliards il y a 15 ans, et tandis que le pouvoir d'achat des français n'augmente pas et même baisse pour certains. En conséquence l'Etat demande aux collectivités territoriales de se serrer la ceinture. Celles-ci supportent la majorité de l'effort alors qu'elles ne contribuent qu'à une partie mineure du déficit public français (cf. tableau en page 3 du rapport). Selon Olivier DIAS, la méthode pour contraindre les Collectivités territoriales à faire des économies aurait changé : « On ne baisse plus aussi fort les dotations mais on met un pistolet sur la tempe des Collectivités territoriales pour les contraindre dans l'évolution de leurs dépenses. Ceci est piloté d'en-haut et ne tient pas compte des réalités du terrain. Ainsi avec la contractualisation que l'Etat a mise en place avec les collectivités territoriales les plus importantes, celle-ci ne doivent pas voir leurs dépenses de fonctionnement progresser de plus de 1,2 % alors que dans le même temps la loi leur transfère de nouvelles compétences. Si Bourgoin-Jallieu n'est pas actuellement concernée tout laisse à supposer qu'elle le sera elle aussi dans quelques années.

La « cerise sur le gâteau » est pour Olivier DIAS la suppression de la taxe d'habitation qui devrait être compensée sous la forme de dotations. Or ce sont ces fameuses dotations qui baissent depuis 4 ans. Il y

a de quoi être inquiet à moyen terme sur cette réforme qui est menée complètement à l'envers puisque l'on supprime de manière démagogue une taxe sans engager de réforme globale de la fiscalité locale. Cela signifie que dans quelques temps les seuls propriétaires devront s'acquitter de l'ensemble du coût des services municipaux, ce qui est une drôle de notion d'équité. Cette politique complètement déconnectée du terrain est encore plus insupportable lorsqu'elle se conjugue à une campagne de dénigrement des fonctions municipales : Certains maires, contraints d'augmenter les impôts sont actuellement « jetés en pâture » dans la presse, ce qui est scandaleux. Les élus nationaux suite à l'interdiction de cumul des mandats ne sont plus à même d'apprécier les réalités du terrain.

Olivier DIAS précise que le budget de la Commune reste toujours sur les mêmes lignes : pas d'augmentation d'impôts ni des tarifs municipaux, désendettement et maintien de l'investissement. Il met l'accent sur la nouvelle revalorisation des bases d'imposition qui vont prendre en compte l'indice des prix à la consommation. Le 2^{ème} point important concerne le FPIC qui jusqu'à présent était versé à la Commune et sera à partir de 2022 dû par la Commune, ce qui va impacter profondément notre budget. Il conclut en rappelant la baisse considérable de notre endettement à hauteur de 10 millions d'euros qui a permis de limiter les frais et de faire face à ces conditions défavorables. Ainsi, la Commune parvient à rester dans des conditions budgétaires saines en se contraignant à de sévères économies.

Olivier DIAS explique qu'en 2019 malgré des économies significatives, un certain nombre d'opérations importantes seront maintenues, avec notamment des investissements pour l'embellissement du centre-ville, les équipements sportifs, la rénovation des écoles.

M. le Maire ouvre le débat.

Frédérique PENAIRE exprime son point de vue :

« Les orientations budgétaires dont nous allons débattre ce soir s'inscrivent dans un cadre plus large dont je voudrais dire quelques mots avant d'aborder le contexte berjallien.

Au niveau de l'état, le budget est plus délicat à construire que ce qu'en laisse paraître le porte-parole du gouvernement. D'abord parce que la croissance, moins forte que prévu, va diminuer les recettes fiscales. D'un côté, il faut financer des mesures coûteuses, comme la suppression pour 80 % des ménages de la taxe d'habitation ou la transformation du CICE en allègement de charges. De l'autre, l'engagement de tenir le budget sous les 3 % de déficit contraint Emmanuel Macron à sabrer plus que prévu dans les budgets des ministères. Selon l'Élysée, le budget 2019 s'inscrira « dans la continuité du budget précédent ». « Il ne s'agit pas de dévier de la stratégie, mais de poursuivre son déploiement », (cf. Benjamin Griveaux) bien que les résultats tardent à apparaître.

Si des ministères connaissent des « hausses franches » de crédits, les ministères du Travail, avec une nouvelle baisse des emplois aidés, et de la Cohésion des territoires, avec une nouvelle réduction des aides au logement, sont parmi les plus touchés par les économies. Comme si le chômage n'était plus une préoccupation et alors qu'un plan pauvreté vient de paraître, et que l'idée d'un « plan banlieues » a été repoussée par le chef de l'État au profit de mesures non financières : difficile pour le gouvernement de s'afficher à l'écoute des plus faibles. Pourtant, les richesses créées dans notre pays n'ont jamais été aussi élevées. Elles s'accumulent dans les mains de quelques-uns et dans le capital de quelques multinationales : 47 milliards d'euros de dividendes seront versés aux actionnaires en 2018 au titre des excellents résultats de 2017.

Les grandes gagnantes du budget 2019 sont donc les grandes entreprises. Sous forme de baisses de charges cumulées avec le dernier remboursement du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), cela représente 40 milliards d'euros. Cela s'ajoute aux 600 millions d'euros de baisse d'impôts sur les sociétés. On est là dans la continuité de toutes les politiques qui ont été menées ces 20 dernières années, des allègements sans aucune contrepartie pour les grandes entreprises. Qui seront les perdants ? Les retraités, qui devront supporter un nouveau gel de leurs pensions associées à la hausse de la CSG. Les fonctionnaires y perdent également : 4 500 postes sont supprimés chez les enseignants ou à Bercy. On se demande donc comment les agents de Bercy vont pouvoir lutter contre la fraude fiscale avec des centres des impôts qui ferment.

Gérald Darmanin a assuré que l'objectif de déficit de 2,3 % du PIB serait tenu malgré le ralentissement de la croissance. Autrement dit, des coupes budgétaires plus sévères encore sont à prévoir, pour tenir la promesse présidentielle d'un budget à l'équilibre en 2022, en fin de quinquennat. Je ne pense pas comme vous M. Dias que nos gouvernants soient loin du terrain car certains sont ou ont été des élus locaux, par contre il applique une politique ultra-libérale qui était annoncée par M. Macron.

Les décisions gouvernementales ont des conséquences directes sur les collectivités. Ces coupes budgétaires, ce tour de vis sur les dépenses va permettre au gouvernement de continuer la mise en place de la suppression de la taxe d'habitation, décision qui va impacter notre commune. A quelle hauteur ! Le document que vous nous soumettez en débat ne nous donne aucune indication à ce sujet. Je pense qu'il aurait été intéressant de connaître l'impact de cette mesure sur Bourgoin-Jallieu, d'évaluer, à partir de la structuration des ménages les conséquences financières.

Bien sûr, beaucoup de nos concitoyens verront avec la suppression de la T.H. un « bol d'air » dans leur propre budget. Mais cette mesure recouvre des dangers. Nous savons tous que chaque fois qu'un transfert a lieu dans la mécanique budgétaire entre l'état et les collectivités, les promesses de « compensation à l'euro prêt » ont toujours du mal à survivre à la première année !

Au-delà de ces redéploiements, cette mesure pose un problème démocratique de fond. Elle va dessaisir les communes d'une part importante de leur capacité à choisir et maîtriser leurs politiques, en contact direct avec les citoyens. Elle contredit même le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. On nous rétorquera que la TH était un impôt injuste, mal assis, et mal calculé. Certes ! Mais pourquoi ne pas prendre le temps d'une refonte de la fiscalité locale, plutôt que de décentraliser le pouvoir au gouvernement, si ce n'est la volonté d'imposer ses propres choix aux communes ?

L'autre point important impactant les collectivités locales est le pacte financier. Il n'a de pacte que le nom, il s'agit plutôt d'un diktat, puisqu'à défaut « d'un accord volontaire entre deux parties », ils sont imposés aux collectivités, qui se verront infliger de lourdes pénalités financières en cas de non-respect, qu'elles soient signataires ou non. Ces contrats par lesquels l'État, pour contraindre les collectivités à réduire la dépense publique, s'immisce dans la construction souveraine de leurs budgets constituent là encore en une remise en cause de la décentralisation et du principe de libre administration des collectivités territoriales. C'est une mise sous tutelle des collectivités, un retour en arrière sans précédent sur les lois de décentralisation. C'est aussi l'absence de prise en compte des spécificités des territoires.

Nous ne sommes pas directement concernés par ce pacte, ou pas encore, mais la CAPI l'est et nous avons eu un débat à ce sujet à la CAPI et cette mise sous tutelle des collectivités par l'état a été dénoncée. Mais ensuite, une fois qu'on a dit cela que fait-on ! Et là je dirais que sans surprise M. Le Maire vous avez voté ce pacte tout comme la majorité des élus de la CAPI y compris M. Dias. Je pense que vous avez manqué de courage politique. Cette vague de refus a été initiée par les maires communistes et a été suivie au moins par la moitié des présidents de région (y compris de vos amis M. le maire) qui ont refusé de signer le pacte budgétaire.

Enfin, il y a de nombreuses incertitudes car nous débattons ce soir, beaucoup plus tôt que les autres années et donc avec de nombreuses incertitudes financières notamment sur la DGF. On trouve dans votre document beaucoup de verbes au conditionnel qui ajoute du flou à un document qui ne comporte que peu d'orientations budgétaires.

Normalement, les orientations budgétaires constituent le moment du bilan mais aussi des propositions concrètes pour l'avenir de notre ville, chose que je n'ai pas trouvé.

Pour le fonctionnement, en dehors de l'analyse de la masse salariale, aucune proposition mais deux pages afin de montrer qu'il y a plus d'agents féminins que masculins, ce qui est connu, et même qu'il y a plus de femmes dans les écoles et d'hommes au sein des services techniques.

Deux lignes résument le fonctionnement : Celle qui concerne les associations, pour dire que les subventions vont rester stables et c'est positif (bien qu'elles aient été abaissées en début de mandat) ! A ce propos j'ai une proposition à vous faire. Vous avez au début du mandat rendu les salles municipales payantes. C'est un manque à gagner pour certaines associations qui organisent des actions dans le seul but est de reverser les bénéfices. Je vous propose donc pour ces associations, de les rendre gratuites !

La deuxième ligne concerne le CCAS. Vous dites que la subvention devrait être faible. Cela ne nous surprend pas. Cela traduit un abandon de toute politique de santé dans notre ville.

Concernant l'éducation, nous aurions pu nous attendre à avoir dans ce DOB un bilan de la mise en place de la semaine des 4 jours et demi, puis vos perspectives, vos objectifs avec celle des 4 jours. Quelles conséquences sur les enfants, sur les temps périscolaires, sur l'accueil de loisir ? Une délibération concernant le personnel fait la liste des emplois ou des quotités de temps de travail supprimées ! Aucune explication ne nous est donnée !

Au total, votre présentation du DOB nous enferme dans une gestion comptable, où l'humain compte finalement peu.

En ce qui concerne l'investissement : il se résume à une liste de travaux !

Vous avez décidé de lancer une consultation de la population, qui a quand même coûté 80 000 euros à la commune. Qu'en avez-vous retiré pour orienter vos politiques ? Je souhaiterais que les documents concernant cette enquête nous soient communiqués, puisqu'elle est publique, elle mérite à être diffusée largement. (Consultation BVA « Ensemble, dessinons la ville de demain » La note détaillée des résultats, Le diaporama des résultats, Autres documents d'analyse).

Je finirai avec un point sur le personnel : Nous recueillons souvent les témoignages du personnel municipal qui parle des difficultés qu'il rencontre ! Par exemple les difficultés de remplacement des congés maladies, y compris des longs congés, pour maladie grave, entraînant une intensification importante du travail. Ils témoignent aussi du manque de dialogue social ! Ces aspects plus qualitatifs ne sont pas évoqués !

Notre groupe continuera à porter une attention particulière aux effectifs et conditions de travail du personnel, garant de la qualité du service public rendu au Berjalliens ».

M. le Maire donne la parole à **André BORNE** qui réagit de la manière suivante :

« Monsieur le maire, Monsieur le membre de la confrérie des échalas dauphinois

Nous venons de vivre ce week-end la première édition du salon des saveurs du Dauphiné, et cela m'a conduit à faire un parallèle, pour une intervention plus légère que d'habitude, entre cet événement culinaire et le débat que nous avons ce soir en conseil municipal. Car ce 5^{ème} débat d'orientation budgétaire de votre mandat pour la préparation du budget 2019 est comme une recette de cuisine que nous commençons à bien connaître ! Je vous cite : « s'attacher à répondre au mieux aux préoccupations de la population berjallienne, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 », un menu à servir toute l'année 2019 pour près de 65 millions d'euros !

Pour vous aider à faire votre budget et votre liste de courses pour les recettes de ce menu 2019, le projet de loi de finances du gouvernement sera celui des engagements tenus en matière de trajectoire des finances publiques et de redressement des comptes publics : le déficit public passera de 2,7% en 2017 à 1,9% prévisionnel en 2019, les dépenses publiques seront pour la 1^{ère} fois depuis 5 quinquennats inférieures à 1% de progression, trois années de suite. Bien-sûr cela ne se fait pas, ne continuera pas à se faire sans effort important de maîtrise des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales et je prends note que votre budget 2019 pour la commune fera en sorte que ses dépenses de fonctionnement continuent à suivre un régime basses calories pour ne pas faire « re » grossir notre endettement.

Les principaux éléments du projet de loi de finance 2019 de l'Etat sont connus même si à ce jour ils entament leur parcours législatif au parlement jusqu'à mi-décembre 2018 ...je ne vais pas détailler tous les ingrédients de recettes et dépenses de ce projet de loi de finance 2019 mais je rappellerai sommairement quelques produits phares des 4 saisons de ce budget France 2019 : encourager l'activité et valoriser le travail en baissant des cotisations sur le salaire brut des salariés, en augmentant de 40 euros la prime d'activité, en supprimant des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, en transformant pour les entreprises le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en allègements pérennes de charges, tout en poursuivant la baisse de l'impôt sur les sociétés et une fiscalité simplifiée par la suppression d'une vingtaine de petite taxes ; préparer l'avenir avec un budget de l'éducation nationale et de la recherche qui continue d'être en progression en 2019 ; protéger les français avec 1,7 milliard d'euros supplémentaire pour nos armées, 310 millions d'augmentation pour le ministère de la justice, 450 millions d'augmentations pour le ministère de l'intérieur pour financer, entre autres, la police de sécurité du quotidien (PSQ) ; moderniser la fiscalité agricole et renforcer la transition écologie ; accompagner les plus fragiles d'entre nous par plusieurs mesures fortes dont celle de l'augmentation du minimum vieillesse de 800 à 900 euros (sur 2018-2019 2020), de l'allocation adulte handicapé (900 euros en novembre 2019) ...

Je vous entends déjà me répondre, M. le maire, que tous ces ingrédients du PLF 2019 de l'Etat, ne vous permettent pas de préparer avec votre brigade de cuisine de copieux repas et répondre ainsi aux préoccupations de la population berjallienne.

Je prends acte que la nouvelle carte de votre menu budgétaire 2019 que vous souhaitez pour l'année prochaine, tient compte des ingrédients locaux et des circuits courts, bien connues depuis des années des contribuables berjalliens : désendettement de la commune : une constante depuis 2011 ; maintien de l'investissement pour accompagner le développement de notre ville : un enjeu partagé par tous les

élus berjalliens depuis des années ; stabilité des taux d'impositions de la commune : les mêmes depuis 2009... Mais pour cette année 2019, en plus de la stabilité des taux d'impositions de Bourgoin-Jallieu, 80% des contribuables berjalliens vont apprécier la 2^{ème} baisse de 35% de leur taxe d'habitation, après celle de cette année de 30% ! vous n'y êtes pour rien mais la cerise sur le gâteau ou si je veux rester dans le dessert local : une praline de plus sur la brioche de Bourgoin, c'est toujours bon à prendre.

Et comme chaque année l'appétit vient en mangeant, nous allons continuer à investir : terminer les aménagements de la nouvelle tribune du stade pierre Rajon ; continuer à rénover nos écoles et démarrer une nouvelle construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle de l'oiselet, continuer à requalifier le centre-ville, terminer la rénovation de l'hôtel de ville, voir enfin le démarrage de la construction de la passerelle aérienne de la gare SNCF de Bourgoin-Jallieu et participer à 16% de son financement.

Bien-sûr le danger de cette cuisine qui mélange « fonctionnement et investissement » soit qu'à Bourgoin-Jallieu, les repas du quotidien deviennent de plus en plus amers pour les berjalliens et que des services soient supprimés ou que leurs prix augmentent et ne soient plus à la portée de tous ... aussi si vous nous présentez dans le DOB de ce soir divers tableaux d'analyses des ressources humaines de « l'entreprise mairie » (500 salariés ce n'est pas une petite entreprise), nous savons que le taux d'arrêt maladie des salariés de la commune n'a jamais cessé de progresser depuis que vous êtes le « top chef » de la commune. Ce taux est « révélateur » d'un mal-être au travail et je crains que la saveur de votre gâteau « PARIS-Bourgoin-Jallieu » finisse par une indigestion pour tous les fonctionnaires de notre commune ...

Vous l'avez bien compris, Mr. le maire, 2019 est encore une année importante pour que nos plats de résistance vous imposent toujours la recherche de qualité de votre cuisine et qu'elle puisse continuer à être servis à tous ...

Même si le secret pour cuisiner les petites galettes des chadelets est bien gardé, comme votre futur budget 2019, le DOB de ce soir est de le mettre en forme pour nous le servir l'année prochaine ! j'espère que le salon des saveurs du Dauphiné deviendra un rendez-vous incontournable sur notre ville, comme l'est déjà le débat d'orientation budgétaire, car « là » pour le coup de feu ce salon annuel participera au rayonnement de notre ville et de notre territoire »

Olivier DIAS précise que le montant indiqué dans le DOB sous l'intitulé « subvention au CCAS » n'est que le montant qui sert à rééquilibrer les comptes mais pas le montant « réellement dépensé » pour les activités et les politiques sociales de la ville : Pour cette année les dépenses sont de l'ordre d'1,8 millions d'euros et pas simplement 600 000 €. Le CCAS est un établissement indépendant qui a ses propres recettes et dépenses et que la ville « équilibre ».

M. le Maire constate que ces interventions ont exposé tour à tour la charge contre le gouvernement d'Emmanuel Macron puis sa défense acharnée. Avant de recentrer le débat sur la Commune, M. le Maire cite un article du journal « L'OPINION » intitulé : « Dépenses publiques : Macron flambe bien plus que Hollande » : « A mi-mandat le Président de la République aura augmenté les dépenses de 51 milliards d'euros alors que son prédécesseur s'était contenté d'une hausse de 37 milliards d'euros ». C'est 36% de plus. M. le Maire constate qu'il n'y a aucune économie sauf celles faites sur le dos des collectivités locales, comme par exemple avec la suppression des contrats aidés qui a obligé les collectivités à remplacer une partie de ces contrats par des emplois qui coûtent beaucoup plus cher.

S'agissant des interventions de Frédérique PENAVERE il constate que les propos ne changent pas quand on dit « il faut prendre l'argent là où il se trouve ». Selon lui ce n'est ni en « chassant » ni en décourageant les entreprises qu'elles pourront embaucher et créer de l'emploi sur le territoire. Les études économiques depuis longtemps montrent que les meilleures mesures pour créer de l'emploi sont les baisses de charges sur les bas salaires.

Frédérique PENAVERE dit que c'est ce qui se fait depuis 20 ans.

M. le Maire en convient mais cette mesure se révèle être, dit-il, la plus efficace à côté des mesures de libéralisation du marché du travail. Il n'y a que la France qui ait 10% de chômage alors que d'autres pays comme l'Allemagne, les Etats-Unis sont au plein emploi. La différence c'est le marché du travail, qui n'est pas le sujet de ce soir.

Pour ce qui est de la gratuité des salles pour les associations qui organisent des événements et reversent l'ensemble des bénéfices, celle-ci leur est accordée. Concernant le retour à la semaine de 4 jours, M. le Maire confirme que de nombreuses discussions ont eu lieu, que les conseils d'école ont été interrogés et que l'avis rendu a été unanime pour le retour à la semaine de 4 jours.

Enfin, pour ce qui est de la consultation publique, les résultats paraîtront dans le prochain numéro de Nouvelles et ceux-ci ont déjà été annoncés publiquement.

Pour conclure, M. le Maire dit que les principes budgétaires sont connus : « c'est une recette qui ne change pas, car quand on a une bonne recette on n'en change pas : Il s'agit de maîtriser le niveau des dépenses pour continuer à investir pour préparer l'avenir des berjalliens ».

M. le Maire constate que le débat a eu lieu. Les conseillers en prennent acte.

ECONOMIE

14 - Salon « Saveurs du Dauphiné » - Convention de partenariat avec le conseil départemental de l'Isère.

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération. Il se réjouit de la fréquentation à hauteur de 1 500 personnes le samedi et 2 000 le dimanche et des retours positifs sur cette manifestation qui donne un coup de projecteur sur les qualités de notre territoire.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

15 - Participation à une vente aux enchères - Acquisition d'un fonds de commerce.

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Cécile MORGAN demande si le plafond de 35 000 € annoncé oralement sera bien reporté sur la délibération et si la date des enchères est déjà fixée.

Jean-Pierre GIRARD répond que la date n'est pas encore connue mais qu'il risque de ne pas y avoir de nouveaux conseils juste avant, c'est pour cette raison que cette délibération est anticipée.

Cécile MORGAN demande s'il y a un projet d'investissement pour la commune ou de revente sur ce tènement. **Jean-Pierre GIRARD** explique qu'à aujourd'hui rien n'est arrêté.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

AMENAGEMENT URBAIN

16 - Programme « Action cœur de ville » - Convention cadre pluriannuelle.

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Frédérique PENAIRE remarque que la problématique est axée surtout sur le centre-ville mais aussi sur des axes beaucoup plus larges. « Y-aura des pistes de travail en relation par exemple avec la mobilité », demande-t-elle ?

Jean-Pierre GIRARD précise que le dispositif cible bien par son nom le « cœur de ville » ce qui oblige à définir un périmètre de centre-ville, qui ne pourra être étendu à l'ensemble de la commune. Cependant une partie de la réponse à l'élargissement de celui-ci pourrait être en effet en lien avec la mobilité si l'on démontre que certaines opérations permettent de se connecter et d'apporter au centre-ville des éléments d'améliorations. Mais l'accent est bien mis sur le centre-ville dans les composantes indiquées dans les 5 axes annoncés précédemment, à savoir :

- Axe 1 : Réhabiliter et restructurer l'habitat pour développer une offre attractive de logements
- Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Frédérique PENAIRE demande également si le diagnostic sera effectué suite aux analyses d'un cabinet « éloigné du terrain » ou si la population et les conseils de quartier pourront faire remonter des besoins. Elle cite l'exemple des problèmes de liaison de bus entre Champ-Fleuri et le Centre Hospitalier Pierre Oudot.

Jean-Pierre GIRARD répond par l'affirmative pour ce qui est du conseil de quartier concerné mais indique que lorsque le périmètre sera défini tous les quartiers ne seront pas concernés. Concernant la mobilité, la ville est déjà en lien avec la communauté d'agglomération qui a en charge la compétence transport. Il confirme que la connexion au centre-ville sera un des thèmes de travail.

André BORNE pose les questions de savoir, d'une part, si les deux projets déjà engagés, l'aide directe pour l'amélioration des points de vente des petites enseignes avec vitrine pour un budget de 70 000 € sur 2 années, ainsi que la mise en place du marché « En bas de ma rue » vont s'imposer dans les projets futurs suite au diagnostic, et si d'autre part, des comités de pilotage locaux créés pour faire vivre cette action « Cœur de ville » intègrent des commerçants et des usagers.

Jean-Pierre GIRARD précise que concernant la dernière question, le comité de pilotage règlementaire est défini, et est composé des partenaires financeurs que sont l'Etat, la Commune, la CAPI et le département qui a pris la décision d'accompagner la commune sur la partie investissement. Concernant la première question, **Jean-Pierre GIRARD** explique qu'habituellement on ne peut prétendre à un financement pour une action déjà initiée. Dans le cas du dispositif « Cœur de ville » cela est tout de même possible et ces 2 actions sont éligibles.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

URBANISME - FONCIER

Michel CARRON expose conjointement les points 17 et 18 de l'ordre du jour.

17 - Majoration de la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur "Lilattes".

18 - Majoration de la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur de l'OAP "Chanoine Engelvin".

Michel CARRON présente les projets de délibérations.

André BORNE demande si dans le cadre de la modification n°2 du PLU où figure le changement de programme d'orientation du secteur des Lilattes, on reste dans la fourchette prévue dans le PLU initial de 2014, à savoir 260/270 logements à construire dans la zone du garage Renault.

Michel CARRON dit que la ville attend les projets des promoteurs et souhaite anticiper sur les aménagements qui seront nécessaires sur le secteur.

André BORNE questionne ensuite par rapport au secteur Chanoine Engelvin sur lequel il était prévu dans l'ancien PLU de 30 à 60 logements. Il demande si ce quota évoluera.

Michel CARRON répond qu'un projet est actuellement à l'instruction donc il ne peut répondre à cette question.

M. le Maire reprend la parole. Il précise que la municipalité a hérité d'un PLU dans lequel 800 logements étaient prévus autour de la gare, ce qui était excessif donc ce nombre sera réduit. Les promoteurs suivent les règles du PLU. La municipalité tient à conserver une conception modérée de l'urbanisme et ne pas laisser construire « à tout-va ». Elle préfère aussi anticiper le coût des aménagements publics qui découleraient des nouvelles constructions en faisant participer les promoteurs via la taxe d'aménagement plutôt que le contribuable berjallien. Intégrer ces contraintes au stade de la conception des projets permet d'engager des discussions avec leurs concepteurs, d'avoir un urbanisme le plus qualitatif possible, de travailler sur les espaces communs, les espaces verts... Selon M. Le Maire, c'est une démarche importante dans l'esprit, protectrice des berjalliens afin qu'ils n'aient pas à supporter des décisions de ce type, et transparente vis-à-vis des promoteurs puisqu'il a vraiment été tenu compte des besoins.

Michel CARRON rappelle que dans l'ancien PLU 336 logements étaient prévus à l'endroit du restaurant Pizza del Arte.

André BORNE pense qu'utiliser la possibilité d'augmenter la taxe d'aménagement jusque 10 ou 12% est une bonne chose puisque cela permet d'adapter les services publics à l'offre de logement.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

19 - Convention opérationnelle et de veille foncière entre la commune et EPORA sur le secteur de l'OAP «Paul Bert» - Acquisition de biens sur les parcelles AV 188 et AV 369.

Michel CARRON présente la délibération.

André BORNE dit qu'il s'est rendu sur place et a eu l'agréable surprise de constater que ces achats allaient permettre la création de grands parcs verts qui vont donner un poumon nouveau dans ce centre-ville...

M. le Maire soumet les deux délibérations au vote. Celles-ci sont approuvées à l'unanimité des voix.

M. le Maire soumet au vote la délibération suivante qui est plutôt classique :

20 - Acquisition d'une emprise de 10 m² environ de la parcelle AL337p située 5 rue Guynemer.

La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

21 - Acquisition des parcelles AO 266, AO 179, AO 260, AO 262 et d'une partie de la parcelle AO 264p situées rue du Dauphiné.

Michel CARRON présente la délibération.

Suite à cette présentation, **André BORNE** intervient :

« M. Le Maire, cette nouvelle délibération d'acquisition de parcelles de terrains rendus nécessaires pour la réalisation d'aménagements et voiries publiques sur le secteur « Avenue du Dauphiné/Rond-point du Rivet », confirme l'aberration de votre décision d'avoir proposé un terrain à CAPI à l'est de notre commune pour que notre agglomération puisse reconstruire une nouvelle piscine couverte, remplaçant à terme la piscine tournesol de CAPI, positionnée sur le quartier de champ fleuri depuis 1976 !

Je ne reviens pas sur la nécessité absolue de reconstruire un nouveau Centre Nautique, digne d'une ville de 30 000 habitants, au regard de l'obsolescence technique, énergétique et de dimensionnement du bassin de la piscine tournesol pour les usagers, les scolaires, les licenciés du CSBJ Natation et les diverses associations qui la fréquentent car sur ces points vous comme nous sommes d'accord

Je ne vous rappelle pas le projet Centre Nautique de CAPI acté en mai 2013 qui était beaucoup plus ambitieux que celui d'aujourd'hui et qui repositionnait cet équipement à l'entrée sud du quartier de Champ-Fleuri. Mais je vous le redis quand même !

Je ne vous rappelle pas non plus que nous sommes dans une période de rigueur budgétaire et vous continuez à vous aventurer à acheter de nouveaux terrains après avoir « déjà » dépensé 250 000 euros en acquisition de terrain pour positionner ce nouveau Centre Nautique à l'entrée est de Champaret. Mais je vous le redis quand même !

Ce soir nous pestons contre ces nouvelles acquisitions de 8 000 m² de terrain à 99 000 euros (sans compter les frais annexes obligatoires) car cet équipement n'est pas accessible dans la configuration actuelle de l'entrée Est de Bourgoin-Jallieu

Ce soir nous pestons encore contre la suppression du zonage de l'Élément Naturel Remarquable du Paysage (ENRP) du Parc de l'ex-entreprise Mermoz qui est la propriété de la ville. Cette suppression de zonage du terrain, vous l'avez votée lors de la modification n°1 du PLU en février 2016, et on le découvre aujourd'hui pour contribuer à la création d'un parking de 137 places dans le seul Espace Vert arboré du Quartier de Champaret.

Ce débat politique, cette lutte d'influence que nous livrons contre vous sur ce sujet depuis le début de votre mandat, pourraient être comparés au combat de « David contre Goliath » parce qu'aujourd'hui vous avez la force majoritaire du pouvoir, la force majoritaire de la décision, la force majoritaire de faire ... mais comme « David » nous ne nous laisserons pas impressionner par votre force car si nous sommes acharnés à combattre cette décision du positionnement de ce nouveau centre nautique CAPI, c'est pour défendre l'aménagement urbain de notre commune, explicité dans le PADD (le plan d'Aménagement de Développement Durable) du PLU 2014 !

Rendez-vous compte d'un côté, à l'entrée Nord de Bourgoin-Jallieu : le départ du seul équipement structurant de rayonnement intercommunal compromet la mixité fonctionnelle avec la disparition de fréquentation extérieure de 70 000 nageurs et met à mal, entre autres, la pérennité de l'activité commerciale de Champ-Fleuri que nous avons eu tant de mal à reconstruire ... Et, de l'autre côté, à l'entrée Est de Bourgoin-Jallieu : l'arrivée d'une nouvelle accessibilité routière dans notre ville par le quartier de Champaret avec des milliers de voitures, cars et camions, dont la fréquentation nouvelle extérieure de 100 000 nageurs et la disparition certaine de la tranquillité des résidences de logements de ce secteur.

Ce n'est pas pour des raisons politiques comme vous voulez le faire croire aux berjalliens que nous défendons le projet initial de CAPI. C'est une question de responsabilité vis à vis de l'implantation d'un nouvel équipement public qui va se trouver dans une zone à haut risque d'inondation ... Il n'y a qu'à voir l'actualité de ce jour et mettre en regard ce risque avec ce que vivent nos compatriotes aujourd'hui dans l'Aude ... Vous ne serez donc pas surpris que ce soir 15 Octobre 2018 nous votons CONTRE cette délibération ! »

M. le Maire reconnaît ne pas être surpris par ce débat qui a eu lieu plusieurs fois déjà. Il précise que la piscine et le parking vont être aménagés de manière à conserver un maximum d'arbres remarquables et avoir un parking arboré. L'équipement n'aurait pas été plus accessible à Champ-Fleuri pour les habitants de l'Est du territoire de l'agglomération or, c'était la demande formulée par la CAPI de trouver un endroit qui soit vraiment au centre de gravité des futurs utilisateurs. De plus, il n'y a pas de bons berjalliens ou de berjalliens qui méritent plus ou moins un grand équipement. Il est difficile d'entendre dire que les berjalliens de Champ-Fleuri vont être malheureux car ils vont perdre de la vitalité suite à la perte d'un grand équipement et que les habitants de Champaret vont être malheureux de voir disparaître la tranquillité qui est permise suite à l'absence d'un grand équipement. Il constate que d'un bout à l'autre on est toujours mécontent de la politique municipale. Les risques d'inondation seront prévenus. Quant aux frais d'acquisition des terrains pour 99 000 €, ceux-ci viendront à un prix compétitif enrichir le patrimoine de la Commune et représentent peu au regard de l'investissement de la CAPI pour cet équipement qui coûte plus de 10 millions d'euros.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix. Le groupe mené par **André BORNE** vote contre. Le groupe de gauche s'abstient ainsi qu'Armand BONNAMY.

22 - Acquisition d'une emprise de 53 m² environ de la parcelle AR 481p située 40 chemin du tillaret.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

23 - Acquisition des parcelles AK 302, AK 395 et AK 397 situées lieu-dit Poullardière.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

24 - Implantation d'ouvrages et lignes électriques - Parcelle communale AK 233 lieu-dit « Poullardière » - Conventions de mise à disposition.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

25 - Implantation de lignes électriques - Parcelles communale AK 199 AK 202 AK 232 AK 233, lieu-dit « Poullardière » - Conventions de servitude.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

26 - Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AW 423 au profit de la parcelle AW 444 situées 5 rue de l'Etissey.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

27 - Cession des parcelles AW 421, AW 422, ET AW 423 situées 5 rue de l'Etissey.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

28 - Convention de servitude pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication sur la parcelle communale AB 487 située 45 chemin de Mozas.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

ESPACES PUBLICS

29 - Dénomination d'un espace public - Square Jean Vilar.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire souligne la volonté de la municipalité de faire que ce lieu ne soit pas seulement un lieu de promenade mais aussi un lieu de mémoire du théâtre qui a brûlé et auquel les berjalliens étaient très attachés. Le nom a été choisi également pour lui conserver cette vocation culturelle.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

POLITIQUE DE LA VILLE

30 - Avenant 3 aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Aurélien LEPRETRE présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

EDUCATION

31 - Avenant n°6 à la convention du 07/05/12 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

32 - Avenant n°9 à la convention du 21/12/09 relative a la contribution financière des communes pour les classes ULIS.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

33 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire de l'Isle d'Abeau : avenant n°2.

Frédérique PENAVERE rappelle sa demande faite en commission afin que les noms des élèves concernés ne figurent pas sur les documents.

Hélène ACCETTOLA confirme que c'est bien la commune de l'Isle d'Abeau qui a inscrit les noms des enfants sur le projet qu'elle nous a transmis pour vote du conseil municipal et que cela permet au pôle éducation de vérifier quels sont les enfants concernés.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

34 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire de Saint-Chef.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

35 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire de Tullins.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

36 - Subvention à la coopérative scolaire pour l'ouverture d'une classe.

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demande d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

ENFANCE - JEUNESSE

37 - Délégation de service public « animation socio-éducative » - Présentation du rapport du délégataire pour l'année 2017.

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

SPORTS

38 - Subvention d'aide au sport de haut niveau en faveur des associations sportives dont l'athlète est membre de la TEAM-BJ 2018.

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

39 - Subvention exceptionnelle à l'association du tennis de table de Bourgoin-Jallieu.

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

40 - Subvention exceptionnelle à l'association du CSBJ volleyball.

Virginie PFANNER présente la délibération.

Cécile MORGAN demande une précision sur le montant alloué, à savoir s'il correspond à un pourcentage du montant global de cette opération

Alexandre GHIBAUDO répond que les 5 000 € correspondent à l'achat de 40 ballons pour permettre aux 2 équipes de venir jouer. Le coût est bien plus important pour les 2 équipes. Pour l'équipe suisse cela représente un coût de 10 à 12 000 € pour venir jouer à Bourgoin-Jallieu. Pour l'équipe du Cameroun, qui a fait un stage d'un peu plus d'un mois ici, cela représente un montant total de 100 et 150 000€ comprenant les déplacements, l'hébergement et la restauration.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix. Alexandre GHIAUDO ne participe pas au vote.

CULTURE

41 - Modification du nom du musée.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

Frédérique PENAVERE trouve que ce nom n'est pas très original.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

42 - Adhésion à l'association Egalité H/F Rhône-Alpes.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

43 - Subventions exceptionnelles aux associations culturelles 2018.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

Cécile MORGAN se réjouit de la signature d'une convention avec l'association Vibrations mystiques après le contentieux qui a opposé cette association avec la Commune, et ce, pour le plus grand bien des adhérents.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

44 - Convention d'objectifs et d'occupation de locaux associatifs avec l'association la chapelle Saint-Barthélemy.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

LOGEMENT

45 - Garantie d'emprunt contracté par l'OPAC de l'Isère pour l'acquisition en VEFA de 11 logements situés «Résidence de l'hôtel de ville» rue de la Rivoire.

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

SOLIDARITE

46 - Convention pour la prise en charge des fluides du village mobile géré par l'association 2CHOESLUNE.

Danielle MULIN présente la délibération en l'absence de Sophie GUTTIN-LOMBARD.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

POLICE MUNICIPALE

47 - Modification de la charte pour la vidéo protection et création d'un comité d'éthique.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération. Il explique que la création d'un comité d'éthique n'est pas obligatoire mais est prévue dans le cadre de la charte afin de répondre aux attentes. Dans un objectif d'équilibre, d'indépendance et de pluralité, le comité sera composé de 9 membres, soit :

- un(e) élu(e) municipal(e), désigné(e) par le Maire, pour assurer la présidence,
- 3 élus municipaux,
- Le chef de la police municipale, gestionnaire de la vidéo protection,
- 1 personnalité qualifiée désignée par le Procureur de la République,
- 1 personnalité qualifiée désignée par le chef de la circonscription de sécurité publique de Bourgoin-Jallieu,
- 1 représentant des commerçants,
- 1 représentant des conseils consultatifs des quartiers.

Jean-Claude PARDAL et M. le Maire dresse la liste des 3 élus volontaires pour participer à ce comité. Il s'agit des candidats suivants : **Aurélien LEPRETRE** et **Laurent CAMPO** appartenant aux rangs de la majorité et **Meryem YILMAZ**, dont la candidature est annoncée par Cécile MORGAN à qui elle a donné pouvoir.

Jean-Claude PARDAL met l'accent sur les contrôles prévus et le rôle du comité d'éthique pour veiller à la bonne exploitation du procédé de la vidéo protection.

Frédérique PENAIRE se satisfait de cette initiative très attendue qui permettra d'offrir plus de transparence sur le nombre de caméras, les coûts, les vigillances à avoir etc...

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. Les nominations prennent effet aussitôt et la délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

48 - Convention entre la ville de Bourgoin-Jallieu, la SCCV la Folatière et la régie Bochart pour la mise à disposition d'un dispositif de vidéo protection.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

RESSOURCES HUMAINES

49 - Indemnisation agents de la police municipale victime d'outrages ou de violence.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

50 - Recrutement d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

51 - Modification du tableau des effectifs.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

52 - Attribution de mandats spéciaux dans le cadre du congrès des maires de France.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

53 - Attribution de mandats spéciaux dans le cadre du 25ème anniversaire du jumelage avec la commune de Wujiang.

Olivier DIAS présente la délibération.

Cécile MORGAN cite les mots de restriction, austérité qui ont été prononcés lors de cette séance dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Elle signale des services devenus payants depuis 4 ans (garderie, salles municipales devenues payantes pour les associations) et un raisonnement inverse pour les élus de ce mandat avec par exemple des billets d'avion jusqu'à Wujiang, des dépenses aéroport prises en charge... Elle demande quel est le sens et le rôle des indemnités d'élus ?

M. Le Maire confirme que cela correspond à des missions classiques d'élus et le même principe s'applique dans toutes les collectivités de France.

En ce qui concerne le jumelage, ces échanges interviennent lorsqu'il y a un bénéfice réel attendu en retour pour les bourgois-jallieus, ce qui est le cas par exemple pour WUIJANG qui est une ville très dynamique que ce soit au niveau sportif, culturel, économique, de la formation avec l'EFMA. Les 3 élus qui se déplacent sont ceux qui accompagnent ces activités et prennent part à des échanges qui vont bien au-delà des élus. En effet, les personnes qui ont pratiqué le jumelage et savent comment cela fonctionne, peuvent témoigner du fait que sans visites à l'étranger de temps en temps, il n'y a aucun moyen de d'instaurer des échanges profitables pour les deux communes. La règle est toute simple : C'est une mission donc il y a des frais de mission dus comme pour les fonctionnaires. La municipalité est rigoureuse dans leur calcul comme pour toutes les dépenses.

Jean-Pierre GIRARD annonce le prix des billets d'avion pour aller à Shanghai à hauteur de 590 € chaque billet. Il précise que c'est le 25^{ème} anniversaire et veut bien que l'on regarde ce que cela coûtait les années précédentes et combien il y avait d'élus sur les photos.

Sans autre demande d'intervention, M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose.

La séance est levée à 22h45.
Bourgoin-Jallieu, le 14/12/ 2018
Le Maire,
Vincent CHRQUI

